



Licenciement suite propos racistes mais qui n'ont pas eu lieu

Par mag

Peux t-on être licencié suite à une plainte d'une collègue qui dit avoir eu des propos racistes envers elle? Contexte : la personne qui soit disant a été injurié accuse sa collègue cependant elle a menti et en aucun cas les propos racistes ont été prononcés!

La personne qui "aurait été injuriée" souhaite porter plainte! peut elle demander le licenciement de l'employé qui l'aurait injuriée? il n'y a aucun fondements et aucunes preuves de toute façon merci pour votre réponse